



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du 11 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze juillet à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Étaient présents : BASSEUIL Roland, BUTTET Frédéric, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, LABOURET Christian, LAMBOROT Cécile, MARTIN Claire, RENAUX Cécile	Nombre de membres en exercice : 13
Étaient absents excusés : BRESCIANI Pascal, pouvoir à BASSEUIL Roland JONON Corinne, pouvoir à MARTIN Claire LAROUCHE Lucas	Nombre de membres présents : 10
Secrétaire de séance : LAMBOROT Cécile	
Secrétaire de Mairie : BONNETAIN Ingrid	Date de convocation : 05/07/2024

**OBJET : Adoption des statuts de la communauté de communes
Brionnais Sud Bourgogne**

Le Maire indique au conseil municipal que la communauté de communes a notifié en date du 23/05/2024 la délibération 2024-065 du 14/05/2024 relative à l'adoption des statuts de la CCBSB.

Le conseil municipal dispose donc d'un délai de 3 mois à compter de cette notification pour se prononcer sur l'adoption de ces statuts, soit jusqu'au 23 août 2024. A défaut de transmission de délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable.

Il convient donc de délibérer sur ce point. Les statuts ont été transmis en annexe de la convocation, chacun a donc pu en prendre connaissance au préalable.

L'article 3 ne fait pas l'unanimité au sein de l'Assemblée Délibérante.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, n'accepte pas les statuts de la communauté de communes Brionnais Sud bourgogne.

Détails des votes :

2 voix Pour : Sébastien GROUILLER – Cécile LAMBOROT

4 Abstentions : Cécile RENAUX – Claire MARTIN – Corinne JONON (par pouvoir donné à Claire MARTIN) – Frédéric BUTTET

6 voix Contre : Christian LABOURET – Dominique DESBROSSES – Michelle CORRE – Roland BASSEUIL – Pascal BRESCIANI (par pouvoir donné à Roland BASSEUIL) – Jean-Luc CHANUT

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 11/07/2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Jean-Luc CHANUT.